

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 29 juin 2022
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 29 juin 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Election de la section disciplinaire de l'université des Antilles

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il s'agit d'élection des membres du Collège 2 : Mme CORBIN, M. JOACHIM, M. MATHOURAPARSAD, Mme PHILIPPON

Résultat du vote	Nombre de votants	12
	Mme Elsa CORBIN	9
	M. Jean-Louis JOACHIM	10
	M. Sébastien MATHOURAPARSAD	10
	Mme Mélody PHILIPPON	11

Madame Elsa CORBIN, Monsieur Jean-Louis JOACHIM, Monsieur Sébastien MATHOURAPARSD et Madame Mélody PHILIPPON sont élus au collège 2 de la section disciplinaire de l'université des Antilles.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 juin 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY